

AFFAIRE No 41 - ATTRIBUTION DE PARCELLES AUX ARTISANS SUR LES ZONES D'ACTIVITES DE CHEMIN FINETTE I ET II

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous rappelle que, par délibérations des 15 avril 1983 (affaire no 5), 23 juin 1983 (affaire no 24) et 8 décembre 1983 (affaire no 9), vous avez arrêté les conditions générales de cession des parcelles en zones d'activités communales prévoyant la mise à disposition des parcelles sous forme d'un bail à construction de 40 ans avec versement d'un loyer progressif sur 15 ans.

Aujourd'hui, après la commercialisation des zones de La Montagne, La Bretagne I et en partie Chemin Finette I, c'est au tour de la nouvelle zone, dite de Chemin Finette II à Sainte-Clotilde, d'accueillir ses premiers artisans.

Les travaux de viabilisation ayant été réceptionnés, la procédure de lotissement en cours d'achèvement, les actes de cession rédigés et les prix de cession établis, rien ne s'oppose plus désormais à une installation rapide des créateurs d'entreprise.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de m'autoriser à passer les actes nécessaires avec les artisans dénommés ci-après, selon les conditions d'exploitation et de surface suivante :

Nom du demandeur	Activité envisagée	Nombre d'emplois annoncé	Surface obtenue m2
<u>Ch. Finette II</u>			
AMPHOUX R.	Mécanique générale	2	1 200
BANON C.	Self - cantine	7 à 8	1 200
MAUNIER	Mécanique générale	-	550
ERUDEL G.	Electricité	4	590
PONLAITAC D.	Tôlerie - méca. auto	3	840
SIONG G.	Ebénisterie - menui.	1	495
LU-YEN-TUNG	Mécanique générale	4	500
GONOT G.	Rectification auto	Redéploiement	1 280
GUEZELOT G. (S.E.E.R.)	Electricité bâtiment	2	520
SALOJY BADAT	Fabrique vêtements	7	1 200
VANWALSCAPPEL	Menuiserie bâtiment	2	560
COREDIME/VIMONT	Sté distribution matériel électrique + montage / câblage armoires et tableaux d'énergie	14	2 500

Nom du demandeur	Activité envisagée	Nombre d'emplois annoncé	Surface obtenue m2
<u>Ch. Finette I</u>			
DOUMERGUE L.	Création atelier de décoration (peinture -ferronnerie-menuiserie)	3	500
MOUNIER/ RIVIERE	Fabrication mobilier d'agencement pour magasin - commerce - bureaux	4	650

Je mets la question aux voix.

Le Maire donne lecture de l'avis de la Commission des Affaires Economiques.

Avis favorable. La Commission souhaite que, dans l'attribution d'une parcelle aux deux entreprises VIMONT et SOREDIME, il y ait engagement réciproque des deux parties sur la création d'emplois et la création des ateliers pour la durée habituelle de 5 ans ; elle souhaite aussi que le montant du premier loyer consenti entre les parties pour le bail des constructions soit agréé par la Commune de Saint-Denis.

Reçu à la Prefecture le 15/04/1985

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission sont adoptés à l'UNANIMITE.